

Feuille d'avis populaire de la Jonction

No 19 – Mars 2015

Locataires: l'Hospice général résilie les contrats de location de vos logements

Artisans: vos locaux de travail sont en danger

Le jeudi 5 mars, dans une séance d'information, l'Hospice Général, propriétaire des trois immeubles des 2, 4 et 6 rue des Maraîchers, vous a annoncé qu'il veut les raser et les reconstruire. Pour cela, il va résilier tous vos baux de location et vous demande de vous reloger par vous-mêmes malgré la grave crise du logement qui sévit à Genève, tout en promettant de vous aider si vous le désirez. En face, la Fondation HBM (habitation bon marché) Camille-Martin envisage aussi de démolir et reconstruire les locaux artisanaux actuels en ajoutant une cinquantaine de logements. L'ensemble de ces projets va densifier tout le quartier qui manque déjà d'espaces publics et d'équipements communs et fera augmenter les loyers.

Face à la brutalité de ces annonces, l'Association

des habitant-e-s de la Jonction et l'Asloca vous proposent une **réunion d'information et de mobilisation** afin de

- discuter entre vous et avec nous de la situation,
- discuter des moyens légaux de défense à votre disposition,
- préparer la défense collective de vos intérêts face aux propriétaires en créant un comité d'habitants/artisans,
- faire opposition aux résiliations de baux.

Dans l'immédiat, nous vous encourageons à ne signer aucun document pour ne pas limiter vos futurs droits.

L'Association des habitant-e-s de la Jonction et l'Asloca invitent

- les habitants des 2, 4 et 6 et
- les artisans des 1, 3, 5 rue des Maraîchers

à une **assemblée générale**
le mardi 24 mars 2015 à 18 h 30
à la Maison du quartier de la Jonction
(angle Carl-Vogt/Ste-Clotilde – 1^{er} étage)

Un représentant de l'**Asloca**, association de défense des locataires,

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8

info@jonx.ch – jonx.ch – ccp 10-756885-0

Feuille d'avis populaire de la Jonction

No 5 – Janvier 2011

sera présent pour soutenir votre droit au relogement (avec un formulaire ad-hoc) et pour répondre à vos questions